



## **AVIS PUBLIC**

### **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR EXTERNE**

Avis est donné que conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière et directrice générale adjointe déposera le rapport financier de la ville de Montréal-Est, ainsi que le rapport de l'auditeur externe qui lui a été transmis, pour l'année 2025, lors de la séance extraordinaire du 21 avril 2026 à 17h qui se tiendra à l'hôtel de Ville situé au 11370 rue Notre-Dame Est.

Donné à Montréal-Est, le 15 avril 2026

Me Olivier Pelletier  
Greffier